



FETE FORAINE 2019

CONSULTATION EN VUE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Procédure de sélection

Date limite de remise des candidatures : vendredi 31 mai 2019 – 12 h

PREAMBULE :

Afin que votre candidature soit complète dès sa réception, nous vous conseillons :

- de lire le présent règlement de consultation
- de compléter la fiche de vérification.

SOMMAIRE :

Article 1 : Objet de la consultation

Article 2 : Date de la fête foraine

Article 3 : Conditions de la consultation

Article 4 : Langue

Article 5 : Conditions de soumission

Article 6 : Dossier de consultation

Article 7 : Présentation des candidatures

7.1 – Présentation de la candidature

7.2 - Documents à produire

7.3 - Date limite de dépôt des candidatures

Article 8 : Jugement des candidatures

Article 9 – Achèvement de la procédure Annexes :

1 - fiche de vérification

2 - formulaire de renseignement

Article 1 : Objet de la consultation

Monsieur le Maire de Saint-Pantaléon-de-Larche procède à une consultation en vue d'autoriser des industriels forains à occuper le domaine public : rue du 19 mars et place contiguë (dont parking de l'école du Bourg) durant la fête foraine 2019.

Article 2 : Date de la fête foraine

La fête foraine sera ouverte au public du 24 juillet 2019 au 29 juillet 2019. Conformément à l'arrêté municipal réglementant la circulation pour l'occasion, le site accueillant la fête foraine, à savoir la rue du 19 mars 1962 et la place contiguë seront ouvertes le mercredi 24 février 2019 à 14h afin de permettre le montage des manèges. La zone « Vie » sur le site de la rue des Muriers destinée à recevoir les caravanes sera ouvert le mardi 23 juillet 2019 à 8h00 Le périmètre de la fête foraine devra impérativement être libéré pour le 29 juillet 2019. La zone « vie » de la rue des Muriers devra impérativement être libérée pour le 29 juillet 2019.

Article 3 : Conditions de la consultation

La présente consultation est lancée selon une procédure de sélection conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Article 4 : Langue

Le dossier de candidature et tous les documents annexes joints au dossier de candidature devront être rédigés en langue française.

Article 5 : Conditions de soumission

Un même candidat peut présenter plusieurs offres. Il adressera alors autant de dossier de candidature que d'offres.

Article 6 : Dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend le règlement de la consultation, un formulaire de renseignement. Un exemplaire du dossier de consultation est remis gratuitement sur simple demande à chaque candidat. Il peut être retiré à l'accueil de la mairie Place du Général Couloumy 19600 Saint- Pantaléon-de-Larche. Le dossier de consultation peut être consulté et téléchargé gratuitement sur le site Internet de la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche.

Article 7 : Présentation des candidatures

7.1 – Présentation de la candidature

Le dossier de candidature sera remis sous forme papier par le candidat : soit en mains propres et contre récépissé auprès de l'accueil de la mairie de Saint-Pantaléon-de-Larche soit envoyé par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et d'en garantir leur confidentialité. Dans ce cas, l'enveloppe sera libellée à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Saint-Pantaléon-de-Larche Mairie Place du Général Couloumy 19600 Saint Pantaléon-de-Larche. Les dossiers qui

seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les délais et heures limites fixés à l'article 7.3 ci-après ne seront pas retenus.

7.2 – Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Formulaire dûment renseigné (notamment au regard de la nature du métier, des dimensions exactes (escaliers, planchers, caisses ou auvents compris) signé et accompagné des pièces mentionnées dans ledit formulaire (notamment photographie du métier).

Chaque candidat remplira les conditions ci-après et fournira les pièces suivantes :

- être majeur ou émancipé (fournir copie d'une pièce d'identité)
- extrait du registre du commerce et des sociétés récentes
- attestation de police d'assurance incendie et responsabilité civile couvrant sa responsabilité vis-à-vis des tiers durant la période de la fête
- copie du rapport de contrôle technique et des éventuelles contre-visites en cours de validité
- certificat de conformité du métier
- attestation de vérification annuelle des moyens de secours (extincteurs) et de la trousse de premier secours
- extrait du registre de sécurité incendie
- attestation de conformité des installations électriques de moins de 1 an
- chèque de caution seulement encaissé en cas de dégradation du domaine public et/ou du mobilier urbain
- nombre de caravanes d'habitation

7.3 – Date limite de dépôt des candidatures

Les candidatures devront être parvenues aux adresses physiques mentionnées à l'article 7.1 au plus **tard le vendredi 31 mai 2019 – 12 h** Date de réception des candidatures – délai de rigueur

Article 8 : Jugement des candidatures

La fête foraine s'adressant à tout public, les manèges et attractions présents sur le site devront être variés et adaptés à tous les âges. Les manèges présents sur le site répondront dans la mesure du possible à la répartition suivante :

- Manèges enfantins (dont carrousel, trampoline, piscine, structure gonflable, etc) : 5
- Attractions pour enfants (type pêche aux canards) : 3
- Auto tamponneuse : 1 pour ados/adulte, 1
- Attractions pour adultes (dont loteries, tirs à la carabine, pénalty, etc) : 4
- Stands d'alimentation : 4

Tout dossier complet sera classé par catégorie de métier selon la répartition ci-dessus. Les attributions seront effectuées selon le principe du tirage au sort par catégorie. Il sera établi une liste d'attente par catégorie. En cas de vacance d'un emplacement, le Maire de Saint Pantaléon-de-Larche attribuera l'emplacement vacant au candidat placé sur la liste d'attente par ordre de classement.

Article 9 – Achèvement de la procédure

Le plan d'occupation de la fête foraine sera établi en fonction des contraintes techniques des métiers, des dimensions des métiers, de la localisation des branchements électriques, des règles de sécurité et de façon à favoriser l'attractivité et la diversité. L'autorisation ou le refus de place ainsi que le placement en liste d'attente fera l'objet d'un courrier individuel notifié au bénéficiaire par le maire ou l'adjoint délégué. Le plan d'occupation sera joint au courrier d'autorisation d'occuper le domaine public.

FICHE DE VERIFICATION
LISTE DES PIECES A FOURNIR

Intitulé du document

Cocher pour vérification

- Formulaire de renseignement complété et signé
- Plan du métier (avec dimensions hors tout)
- Photographie du métier
- Copie de la pièce d'identité
- Extrait du registre du commerce et des sociétés récentes
- Attestation de police d'assurance incendie et responsabilité civile
- Copie du rapport de contrôle technique et des éventuelles contre-visites en cours de validité
- Certificat de conformité du métier
attestation de vérification annuelle des moyens de secours (extincteurs)
et de la trousse de premier secours
- Extrait du registre de sécurité incendie
- Attestation de conformité des installations électriques de moins de 1 an
- Attestation de bon montage à l'issue de l'installation
- Nombre de caravanes d'habitation
- Chèque de caution de 100 € à l'ordre du Trésor Public



Commune de
Saint-Pantaléon-de-Larche

FETE VOTIVE 2019

Formulaire de renseignements administratifs et techniques

NOM :Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél :

Courriel :@.....

Catégorie d'emplacement sollicité :

- manèges enfantins (dont carrousel, trampoline, piscine, structure gonflable, palais du rire, etc)
- attractions pour enfants (type pêche aux canards)
- auto-tamponneuse : précisez : adulte, enfant
- manèges pour adultes
- attractions pour adultes (dont loteries, tirs à la carabine, pénalty, etc)
- stand d'alimentation

Nature et nom du métier :

Dimensions exactes (escaliers, planchers, caisses / cabines ou auvents compris)

.....
.....
.....

Joindre un plan et une photographie du métier

Besoin d'un branchement électrique : oui non

Si oui, puissance :

Stationnement de caravanes d'habitation : oui non

Si oui :

* précisez le nombre :

* l'immatriculation de la / des caravane(s)

Date :

Signature :

Précisez dans le tableau ci-dessus l'emplacement souhaité en vous référant au plan que vous trouverez en pièce jointe. Indiquez plusieurs choix (3 maximum). Ce choix ne deviendra définitif qu'après étude des différents dossiers et attribution par la commission ad 'hoc.

Numéro d'emplacement sollicité

| N° d'emplacement | Ordre de préférence |
|------------------|---------------------|
| 1 | |
| 2 | |
| 3 | |
| 4 | |
| 5 | |
| 6 | |
| 7 | |
| 8 | |
| 9 | |